

43^{ÈME}
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA



JEUDI 18 JUIN 2026
18H30

SUIVIE DE LA

5^{ÈME}
SOIRÉE DES LAURÉATES & LAURÉATS
DU FONDS CULTUREL

20H30

THÉÂTRE DE BEAUSOBRE
MORGES

Il est possible de se faire représenter par un/e autre sociétaire
en téléchargeant le formulaire de procuration sur
www.ssa.ch (Documents → Assemblée générale)

Le rapport annuel 2025 (Documents → Rapports annuels)
est disponible sur www.ssa.ch ou sur demande
auprès de marie.genton@ssa.ch | 021 313 44 51

Lausanne, mai 2026

Chères, chers sociétaires et ayants droit,

J'ai le plaisir de vous convier à la 43^{ème} Assemblée générale ordinaire de votre coopérative qui se tiendra le :

Jeudi 18 juin 2026 à 18h30

AU THÉÂTRE DE BEAUSOBRE
(avenue de Vertou 2 – 1110 Morges)

Cet événement se prolongera avec la 5^{ème} soirée des lauréates et lauréats de la SSA réunissant les autrices et auteurs primés par le Fonds culturel au cours des deux dernières années, ainsi que les professionnelles et professionnels des arts de la scène et de la branche audiovisuelle qui ont soutenu leurs projets.

Pendant cet événement, nous vous invitons à partager un apéritif dînatoire, propice aux échanges et à l'enrichissement de votre réseau culturel.

Le prix du billet de train 2^{ème} classe demi-tarif sera automatiquement remboursé aux membres domiciliés/ées en Suisse, hors de la commune de Morges (il n'est pas nécessaire de fournir de justificatif).

Afin de faciliter l'organisation, vous êtes invités/ées à **confirmer votre présence** par mail auprès de marie.genton@ssa.ch ou par courrier postal à la SSA.

Je me réjouis de retrouver le plus grand nombre d'entre vous à cette soirée et vous adresse mes chaleureuses salutations.



Christophe BUGNON
Président du Conseil d'administration



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE (SSA)

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/teurs
- 2) Approbation du p.-v. de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2025 (annexe)
- 3) Rapport du président du Conseil d'administration
- 4) Rapport du directeur
- 5) Rapport de l'Organe de révision (pages 19-20 du rapport annuel)
- 6) Approbation du Rapport annuel et des comptes 2025 (disponibles sur www.ssa.ch)
- 7) Décharge au Conseil d'administration
- 8) Élections statutaires : Renouvellement de trois mandats d'administratrices et deux mandats d'administrateurs (annexe)
- 9) Fixation des taux 2026 pour les Fonds de secours, de solidarité et culturel (annexe)
- 10) Rapport du Président de la Fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »
- 11) Divers

Seuls/les les sociétaires sont habilités/ées à voter les points de l'ordre du jour.

En vertu de nos statuts, les mandantes, mandants, représentants et représentantes de succession ne peuvent pas participer aux votes.

Ouverture de l'Assemblée générale

Christophe Bugnon, président du Conseil d'administration, ouvre cette 42^e Assemblée générale ordinaire (AG). Il salue les représentantes et représentants des institutions invitées et remercie toute l'équipe du Théâtre Benno Besson pour son accueil.

1. Adoption de l'ordre du jour et nomination des scrutatrices/scrutateurs

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Louis Crelier est désigné comme scrutateur.
L'Assemblée ne souhaitant pas voter à bulletin secret, les votes seront effectués à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du président du Conseil d'administration

Christophe Bugnon revient sur les divers passages de témoin intervenus en 2024 au niveau des présidences du Conseil d'administration, de ses Commissions et au niveau de la direction et de l'administration de la SSA. Parfaitement préparées, toutes ces transitions se sont passées en douceur et la nouvelle équipe a pris ses marques.

Les règlements de gouvernance ont également été révisés et complétés par de nouveaux éléments en accord avec les normes actuelles. L'ensemble est consultable sur le site de la SSA – tout comme le règlement du Fonds de solidarité mis à jour.

Christophe Bugnon évoque ensuite les défis politiques que la SSA aura à relever, entre la votation sur la redevance radio-TV en 2026 et la place grandissante de l'intelligence artificielle dans les métiers d'autrices et d'auteurs.

Pour terminer, il annonce la fête prévue à l'occasion des 40 ans de la SSA en novembre 2025.

4. Rapport du directeur

Jürg Ruchti, directeur, fournit les éléments clés concernant 2024. Notamment, le total des droits versés a augmenté de 11.91% et la SSA a procédé à la toute première répartition du droit à rémunération pour la vidéo à la demande selon le Tarif commun 14. Jürg Ruchti fait cependant remarquer que cet encaissement record et le taux moyen des commissions le plus bas de l'histoire de la coopérative pourraient représenter un pic de cycle, et les années à venir connaîtront une décroissance en raison du contexte politico-économique et les changements des modes de consommation des œuvres.

L'intelligence artificielle continue de retenir toute l'attention de la SSA : le monde assiste à un pillage massif de la propriété intellectuelle par les systèmes d'IA à des fins d'entraînement, et les nouveaux produits ensuite générés par ces systèmes viennent concurrencer la création humaine sur les marchés. Les autrices et les auteurs se trouvent donc dans une situation de concurrence déloyale après avoir été victimes d'un vol massif. Face à cela, les sociétés d'auteurs mènent d'intenses réflexions sur les dispositifs légaux à revendiquer ou à mettre en œuvre.

Enfin, Jürg Ruchti rappelle que la SSA et toutes les autrices et auteurs doivent dès lors se mobiliser ensemble contre l'initiative « 200 francs ça suffit » votée en 2026 et dont les effets seraient dévastateurs tant pour la place de la culture dans les programmes de tous les médias bénéficiant de la redevance que pour la qualité des informations qui y sont diffusées.

5. Rapport de l'organe de révision

Raymond Bühlmann de l'organe de révision Wuarin & Chatton SA à Genève donne lecture à l'AG d'un extrait du rapport sur la vérification des comptes 2024 figurant en pages 19 et 20 du rapport annuel.

6. Approbation du rapport annuel et des comptes 2024

Christophe Bugnon précise que le rapport annuel est disponible en ligne. Sur demande, il est également disponible sous forme imprimée.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

7. Décharge au Conseil d'Administration

Conformément à l'art. 887 du code des obligations, les membres du Conseil d'Administration s'abstiennent de voter.

A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Conseil et à l'organe de révision pour l'année écoulée.

8. Elections statutaires

a) Renouvellement d'un mandat d'administratrice et de deux mandats d'administrateur rééligibles

Les mandats de Manon Pulver (scène), Arthur Besson (scène) et Christophe Bugnon (scène) arrivent à échéance. Ces sociétaires sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2025-2028).

L'Assemblée accepte de procéder à une réélection en bloc. Elle approuve à l'unanimité le renouvellement de ces trois mandats.

b) Renouvellement du mandat de l'organe de révision

Le mandat de la fiduciaire Wuarin & Chatton SA arrive à échéance.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement de ce mandat pour la période 2025-2028.

9. Fixation pour l'année 2025 des taux pour les fonds de prévoyance, de solidarité et culturel

Comme le prévoit la loi, la SSA attribue 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. Au vu des résultats des encaissements 2024, il est proposé de fixer à 4.20% la part en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2025. Il n'est pas utile d'alimenter le Fonds de Solidarité qui est suffisamment doté. Le Fonds Culturel se voit pourvu d'un pourcentage inférieur par rapport à l'année précédente, soit 5.80%.

	Fondation Fonds de secours	Fonds de solidarité	Fonds culturel
2024	3.60 %	0.10 %	6.30 %
2025	4.20 %	0 %	5.80 %

L'Assemblée générale approuve cette clé de répartition à l'unanimité.

10. Fondation de prévoyance « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) »

a) Rapport du président

Philippe Zoelly renvoie au rapport annuel 2024 où l'on trouve le rapport d'activité complet de la Fondation avec l'ensemble des chiffres-clé. Il note que le nombre de personnes affiliées au 31.12.24 est passé à 1242, soit 100 de plus par rapport à l'exercice précédent et informe que le Conseil de fondation a décidé de maintenir à 15% le taux d'attribution au titre des prestations vieillesse. Il remercie également Ricardo Almeida Monteiro de l'excellente gestion de la Fondation et la parfaite tenue des comptes, qui ont dûment été contrôlés par l'organe de révision. Pour terminer, il indique la composition du Conseil de fondation au 31.12.24 : Pilar Anguita-MacKay, Jean-Marie Chataignier, Odile Cornuz, Vincent Kùcholl (vice-président), Marie Fourquet, Ricardo Almeida Monteiro (secrétaire) ainsi que le rapporteur (président).

b) Renouvellement de trois mandats au sein du Conseil de fondation

Les mandats de Pilar Anguita Mackay, Jean-Marie Chataignier et Vincent Kùcholl arrivent à échéance. Ces membres sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2025-2028).


L'Assemblée accepte de procéder à une réélection en bloc. Elle approuve à l'unanimité le renouvellement de ces trois mandats.

11. Divers

- Caroline Cuénod demande comment la SSA réagit à l'utilisation d'intelligence artificielle (IA) comme outil lors de la création des œuvres. Jürg Ruchti indique que des options pour divers niveaux d'utilisation seront bientôt intégrées dans les contrats modèles de la SSA afin de garantir un maximum de transparence.
- Marie Fourquet demande comment les règlements du Fonds culturel intègrent l'utilisation d'IA tant au niveau des œuvres soumises qu'au niveau du travail des jurys. Christophe Bugnon et Stéphane Goël, président de la Commission Audiovisuelle, répondent qu'une révision du règlement général est en cours et qu'une obligation de mention concernant l'œuvre est prévue. Pour ce qui est de la lecture des dossiers par les jurys, une potentielle utilisation d'outils IA serait en effet également à régler.

Fait à Lausanne, en deux exemplaires, le 30.06.2025

Le président :



Christophe Bugnon

La secrétaire (P.V.) :



Nathalie Jayet

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR | ÉLECTIONS STATUTAIRES

Renouvellement de trois mandats d'administratrices et deux mandats d'administrateurs rééligibles

Selon les articles 22, lettre a) et 25.3 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les mandats des personnes suivantes arrivent à échéance :

- **STÉPHANE GOËL** (audiovisuel, scénariste et réalisateur)
au Conseil depuis 2017, actuel président de la Commission Audiovisuelle
- **MARIE-EVE HILDBRAND** (audiovisuel, scénariste et réalisatrice)
au Conseil depuis 2017
- **ANTOINE JACCOUD** (audiovisuel & scène, scénariste et auteur de théâtre)
au Conseil depuis 2011
- **STÉPHANE MITCHELL** (audiovisuel, scénariste)
au Conseil depuis 2017
- **NICOLE SEILER** (scène, chorégraphe)
au Conseil depuis 2020, actuelle Vice-présidente

Ces sociétaires sollicitent un nouveau mandat de trois ans (2026-2029).

- **MARIELLE PINSARD** (scène, autrice de théâtre), au Conseil depuis 2011, ne sollicite pas de renouvellement de son mandat.

Avec l'élection de Geneviève Pasquier (présidence de la Commission Scène) en 2024, le Conseil d'administration se composait de 16 membres.

Le non-renouvellement du mandat de Marielle Pinsard permet de revenir à un Conseil d'administration de 15 membres.

Ainsi, le domaine des arts de la scène et le répertoire audiovisuel seront représentés de manière équilibrée, chacun par sept membres, le 15^{ème} siège étant occupé par l'administratrice conseillère.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR | TAUX 2026

**FONDATION « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »
FONDS DE SOLIDARITÉ
FONDS CULTUREL**

Au vu des résultats des encaissements 2025, il est proposé de fixer à 3.90% la part en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » en 2026.

Il n'est pas utile d'alimenter le Fonds de solidarité qui est suffisamment doté.

Le Fonds culturel se voit pourvu d'un pourcentage supérieur par rapport à l'année précédente, soit 6.10%.

Pour l'année 2026, la Direction et le Conseil d'administration proposent ainsi les taux suivants :

	2025	2026
Fondation Fonds de secours	4.20 %	3.90 %
Fonds de solidarité	0.00 %	0.00 %
Fonds culturel	5.80 %	6.10 %

En cas d'adoption, la clé de répartition proposée est valable jusqu'à nouvel avis.

*A la suite de l'Assemblée
générale, le Fonds culturel
de la SSA a le plaisir de
vous convier à la*



Soirée des lauréates et lauréats 2025-2026

*Partagez des nouvelles de vos
projets et rencontrez les
lauréates et lauréats de la
SSA autour d'un apéritif dînatoire*

Théâtre de Beausobre
Morges
Jeudi 18 juin 2026
20h30